



CERTIFICAT DE CONFORMITE IFRA

Date : 04/09/2019

Parfum: 13-0000930

IPRA SPRUCE

Compte tenu des informations disponibles jusqu'à ce jour, nous certifions que la composition nommée ci-dessus est conforme aux dernières recommandations de l'IFRA (48ème amendement / Juin 2015) si elle est utilisée dans les applications suivantes (catégories) à la concentration maximale de :

IFRA Catégories	Concentration maximale d'utilisation (%)
Class 1	INTERDIT
Class 2	35,0000
Class 3.A	35,0000
Class 3.B	35,0000
Class 3.C	35,0000
Class 3.D	35,0000
Class 4.A	35,0000
Class 4.B	35,0000
Class 4.C	35,0000
Class 4.D	35,0000
Class 5	35,0000
Class 6	INTERDIT
Class 7.A	35,0000
Class 7.B	35,0000
Class 8.A	35,0000
Class 8.B	35,0000
Class 9.A	35,0000
Class 9.B	35,0000
Class 9.C	35,0000
Class 10.A	35,0000
Class 10.B	35,0000
Class 11	35,0000

L'évaluation de cette composition parfumante n'est valable que pour les catégories et les concentrations précitées. Une utilisation dans une autre application ou à une concentration supérieure devra faire l'objet d'une nouvelle évaluation.

Departement Contrôle-Qualité.